



DELIBERATION

N° 2012-06-06 B

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GETIGNE (Loire-Atlantique), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François GUILLOT, Maire de GETIGNE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2012.

Présents : M. BERTHELOT, A. BIROT, J. BORNIER, C. COVEZ, G. DIXNEUF, O. FOULONNEAU, F. GUILLOT, C. MARQUIS, P. MUSSET, M. PICHERIT, G. RABINE, L. VALTON.

Absents excusés : P. BONNET, R. CAILLAUD, E. LAUNAY, J.-P. LOIRET, A. MAURIN, G. PIFFETEAU, C. SARTORI, C. VINET.

Pouvoirs : de C. SARTORI à F. GUILLOT, de C. VINET à G. DIXNEUF.

Monsieur Christian COVEZ a été élu secrétaire.

OBJET : -6- Noms de rues

Dans le cadre des projets d'aménagements d'ensemble « des Logis de Beau Vallon » et « Les allées Gestina », la commission Urbanisme et M. COVEZ font les propositions suivantes des noms de rues :

Projet « Les logis de Beau Vallon » : **Rue des Campanules.**

Projet « Les Allées Gestina » ZAC de Toutes Joies : **Voie des Celtes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- > Approuve les propositions de noms de rues énoncées ci-dessus,
- > Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

Extrait certifié conforme.

Fait à Gétigné, le 29 juin 2012

Le Maire, François GUILLOT



Délibération
reçue en Préfecture de Nantes le 05/07/12
affichée le 06/07/12
notifiée le 06/07/12
Pour ampliation, Le Maire :